

**Poursuivre les partenariats de coopération décentralisée
en « zones à risques »**

Atelier d'échanges du 19 mai 2016

Locaux de Cités Unies France (CUF)
9 rue Christiani, 75018 Paris



Photos : CUF



Photos : CUF

**Dossier préparé par l'équipe d'organisation de l'atelier du 19 mai 2016 :
Constance Koukoui et Lucie Allex-Billaud, avec l'appui de Paul Kammegne et Amaury Parelle**

Contacts :

CITÉS UNIES FRANCE

09 rue Christiani, 75018 PARIS, France

c.koukoui@cites-unies-France.org ; l.allex-billaud@cites-unies-France.org

Secrétariat : coop-dec@cites-unies-France.org

<http://www.cites-unies-France.org>

Aperçu général

De nombreux partenariats de coopération décentralisée sont aujourd'hui fragilisés par les risques sécuritaires engendrés par des conflits latents ou des situations politiques complexes. Un grand nombre de partenaires des collectivités françaises se situent dans des territoires « fortement déconseillés » ou « à risques », tels que délimités par les zones rouges et oranges du Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

A partir d'une trentaine de réponses à un questionnaire préparatoire, et malgré une participation restreinte en raison d'un mouvement social, cet atelier d'échange multi-pays du 19 mai a été l'occasion de partager réflexions et pratiques de collectivités, associations de jumelage et autres structures, d'approfondir le dialogue avec les partenaires institutionnels et associatifs, d'esquisser des pistes pour mieux s'adapter aux situations rencontrées.

Sommaire

1. Synthèse de l'atelier
2. Annexes :
 - 2.1. Liste des participants et des excusés
 - 2.2. Présentation de l'atelier
 - 2.3. Méthodologie de l'atelier :
 - 2.3.1. Questionnaire préparatoire
 - 2.3.2. Synthèse des réponses au questionnaire
 - 2.3.3. Tableau descriptif des réponses
 - 2.4. Recommandations pratiques de L. Lalogue (ACTED)
 - 2.5. Mémento du centre de crise et de soutien (document séparé)
 - 2.6. Note aux plateformes et associations de volontariats de solidarité internationale (MAEDI, août 2016)

1. SYNTHÈSE DE L'ATELIER

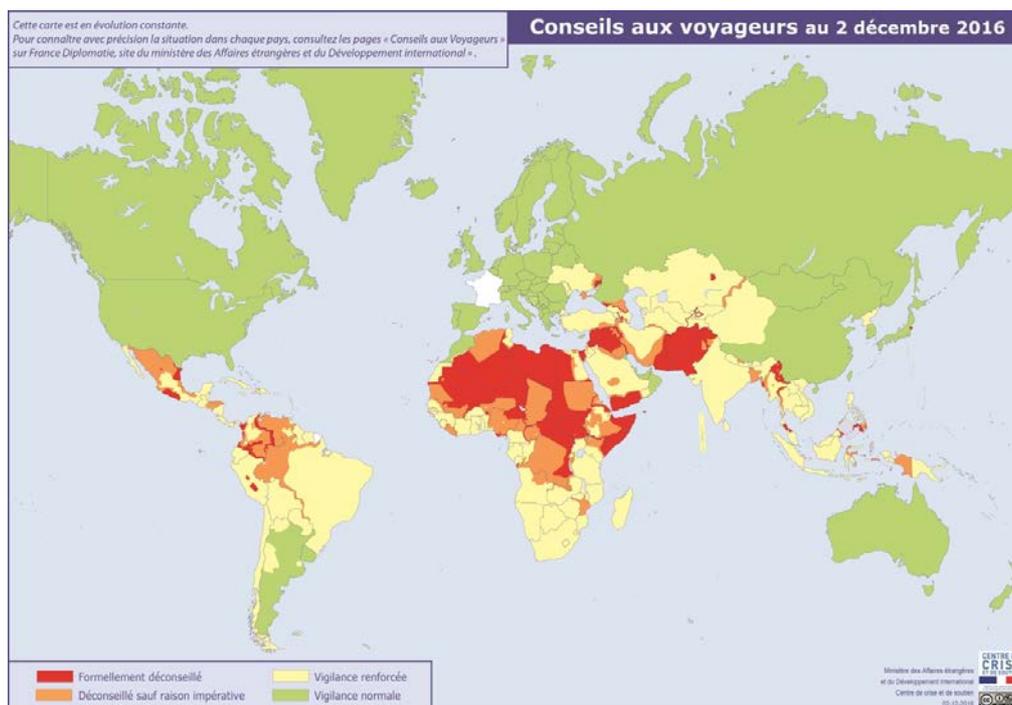
Points abordés

- I. Introduction
- II. Retour d'expériences de collectivités et associations de jumelage
- III. Quelles articulations trouver avec les dispositifs institutionnels ?
Connaître et adapter les dispositifs : Réactions et éclairages

Intervenants :

- ✓ *Bertrand Gallet, Directeur Général, Cités Unies France (CUF)*
- ✓ *Bertrand Fort, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI)*
- ✓ *Hervé Bougault, Responsable de la Division des Relations avec les Élus et les Acteurs de la Direction Stratégie, Partenariats et Communication, Agence française de Développement (AFD) (excusé)*
- ✓ *Eric Lavertu, Sous-directeur en charge du Centre de situation, Centre de crise et de soutien (CDCS) (excusé)*
- ✓ *Patrick Blin, CDCS / Mission de stabilisation*
- ✓ *Laurent Laloge, Administrateur d'ACTED*
- ✓ *Anne-Laure Barrès, Agence du Service civique (excusée)*
- ✓ *Thomas Cosse, France Volontaires*
- ✓ *Sékou Coulibaly, Directeur Général du Centre national de promotion du volontariat du Mali*
- ✓ *Seidik Abba, Ecrivain, Journaliste Le Monde Afrique*
- ✓ *Représentants de collectivités et associations de jumelage engagées en zones à risques : Conseil départemental de la Seine Saint-Denis, Ville de Tremblay en France, Conseil départemental de l'Allier, Comité de jumelage de Dardilly*

I- Introduction



Bertrand Gallet, Directeur Général de Cités Unies France, ouvre l'atelier en précisant l'objectif qui est de « chercher à limiter les risques et à adapter la coopération décentralisée » dans les zones déconseillées par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI). En effet, certaines collectivités et associations, membres de Cités Unies France, collaborent et partagent leurs expériences et savoir-faire dans des localités ou pays touchés par le terrorisme, en transition ou vivant des situations politiques instables. Les partenariats deviennent difficiles à entretenir. Certains élus questionnent la possibilité et l'intérêt de maintenir des liens de coopération dans des zones où ces risques sont élevés et fragilisent la mise en œuvre des actions.

Bertrand Gallet souligne la réelle volonté pour d'autres de poursuivre les coopérations (en premier lieu les relations humaines) avec leurs homologues et partenaires. Le présent atelier, organisé à la suite d'une demande de la part de plusieurs membres des groupes-pays de Cités Unies France, en est la preuve. Nous tenterons de réfléchir, ensemble, aux moyens et outils à mettre en œuvre pour éviter la perte de lien et l'arrêt des projets.

Bertrand Fort, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, DAECT/MAEDI

Bertrand Fort note un bon niveau de compréhension des enjeux de la part des collectivités territoriales, toutefois préoccupées par la nécessité de classer les zones géographiques par couleur. Ainsi, les acteurs de la coopération internationale en général et de la coopération décentralisée en particulier ont une bonne compréhension des contraintes de coopération. Il relève également que la contribution des collectivités territoriales à la solidarité internationale, l'attractivité, le développement, etc. est de plus en plus soulignée et encouragée.

La coopération décentralisée permet un contact de proximité avec les niveaux infranationaux des territoires. Le zonage qui est fait n'est pas voué à rester rouge ou orange, dans la mesure où il a un impact fort et des conséquences négatives sur les flux des pays en question.

Les élus et leurs représentants doivent être prudents car la responsabilité de l'Etat autant que la leur sont toujours engagées. Bertrand Fort reconnaît l'importance d'envoyer des agents sur le terrain mais voit également dans l'accueil des partenaires en France une alternative à systématiser lorsque la situation sécuritaire ne permet pas le déplacement dans la zone de coopération.

II- Retour d'expériences de coopération décentralisée en zones à risques

a. Synthèse des réponses au questionnaire et contributions reçues

Constance Koukoui et l'équipe de Cités Unies France remercient l'ensemble des collectivités qui ont répondu au questionnaire qui leur avait été transmis.

L'analyse des réponses (cf. détail en annexe, pages 15 à 20) fait apparaître :

- les principaux défis auxquels la coopération décentralisée doit faire face
- plusieurs pratiques et outils développés pour s'adapter
- des suggestions d'outils à renforcer ou initier pour faciliter la poursuite des actions.

b. Outils et pratiques : présentation d'expériences par des collectivités engagées dans des zones géographiques et des contextes différents

Lino Ferreira, Chef du service de coopération, Conseil départemental de la Seine Saint-Denis

Le Conseil départemental mène des activités de coopération décentralisée en Palestine, Algérie, Israël, au Vietnam, Comores, Gabon, Mozambique, etc. Le chef du service de coopération met l'accent sur la Palestine¹ où le conseil départemental est présent dans trois localités : Djénine, Tulkarem, et Qalqilya. Le partenariat de coopération porte des actions dans les domaines du sport, de la culture, de l'eau et l'assainissement, de l'éducation, etc.

Les questions sécuritaires, l'absence d'un bureau de poste (pour la gestion des courriers), les problèmes d'ordre culturel sont entre autres les difficultés auxquelles font face les acteurs agissant en Palestine. Pour pallier ces obstacles et sécuriser les missions, le département contacte régulièrement le Ministère français des affaires étrangères et Cités Unies France, et prend attache avec les villes où il est actif. Une attention particulière mérite d'être portée sur les activités à réaliser dans un projet ; celles-ci peuvent en effet comporter des risques et générer des conflits.

La collectivité s'appuie aussi sur la présence de Cités Unies France à Ramallah, via le Réseau de la coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)².

Prisca Diane Ngninteng, Chef de projet coopération, Tremblay-en-France

L'une des difficultés que rencontre Tremblay-en-France, en coopération avec la ville de Boléro à Cuba, réside dans l'organisation politique du pays. Des blocages sont très souvent dus aux décisions qui sont prises au niveau supranational et non par des élus locaux. Pour s'adapter, les élus et représentants de Tremblay-en-France travaillent avec une association de solidarité issue des migrations cubaines, Association Cuba coopération, qui sert de relais et d'interface.

Chantal Correnoz, Secrétaire du comité de jumelage, Dardilly

Dardilly mène des activités de coopération avec la Commune de Debaye El Hijaj en Mauritanie avec l'appui de l'association Action internationale, Jumelage, Coopération (AIJC)³. Cette ville (Debaye El Hijaj) a

² [Présentation et activités du RCDP](#)

³ Cette association, créée en 1987, est l'opérateur de jumelage entre Dardilly et Dabaya El Hijaj.

été classée en zone orange, ce qui rend difficile l'accès alors que les membres et techniciens de Dardilly ont une réelle volonté de s'y rendre annuellement.

Du fait de l'insécurité dans la localité, l'association respecte scrupuleusement les consignes données par l'Ambassade de France (d'où un changement d'hôtel et la prise des coordonnées du chauffeur et du véhicule emprunté, coordonnées communiquées à des proches et des collègues). Puis, Dardilly a un correspondant local sérieux et compétent ; ce qui facilite la mise en œuvre des projets et les échanges réguliers se font par téléphone. Au vu des enjeux et de la difficulté de se rendre en Mauritanie, Dardilly invite ses homologues mauritaniens en France, comme ce fut le cas en 2013.

Véronique Hérupé, Chargée de coopération décentralisée, Conseil départemental de l'Allier

Le Conseil départemental coopère depuis 1988 avec le Cercle de Niafunké dans la région de Tombouctou. Depuis les événements et l'insécurité grandissante au Nord du Mali, les projets ont été recentrés sur l'action humanitaire⁴, avec en priorité l'approvisionnement en céréales et la fourniture alimentaire.

Pour pouvoir garder du lien, le département communique avec les populations locales, collabore avec la société civile et met en place des outils de communication (projet tutoré) avec l'Allier pour mobiliser les jeunes à travers Internet et d'autres outils.

Aussi, le Conseil départemental accueille les élus, représentants ou techniciens de Niafunké en France et essaie, par la suite, de récolter des témoignages qui peuvent s'avérer utiles et importants.

Après la crise, le Conseil départemental a également décidé de favoriser la reprise économique du Cercle de Niafunké à travers la réactivation de l'atelier bois-métal et la mise en place d'un magasin de pièces détachées à Niafunké.

c. Echanges et débats

Plusieurs points ont fait l'objet de questions – réponses, parmi lesquels :

Michel Roux, Chambéry :

- Certaines collectivités ne font pas de missions dans certaines zones « orange » où il est quand même possible de se rendre ;
- Quelle est la responsabilité réelle des collectivités à emmener des collaborateurs en zones à risques ?

Bertrand Fort indique que l'Etat n'interdit rien mais que le Ministère des affaires étrangères n'encourage pas des déplacements dans ces zones. En effet, la responsabilité de l'Etat n'est pas engagée quand un représentant d'une collectivité se rend dans les zones déconseillées. Toutefois, la collectivité peut être poursuivie en cas d'incident nécessitant la mobilisation par l'Etat d'un dispositif de secours. Tout en conseillant de ne pas tomber dans la "paranoïa", il exhorte les uns et les autres d'informer les postes diplomatiques des différents déplacements à effectuer. Aussi, il relève que depuis plusieurs années, on retrouve au sein des ambassades un correspondant pour la coopération décentralisée qui joue le rôle d'interlocuteur. Il recommande de diversifier leurs coopérations et mentionne que les collectivités seront encouragées dans ce sens par des bonus financiers à condition de se rendre dans les pays et villes où il y a moins de coopération.

Enfin, l'obtention de visas n'est pas impossible, pour des partenaires qui se seraient faits dûment enregistrer et identifier auprès des postes diplomatiques.

Jean-Claude Roger, Vice-président du comité de jumelage, Noisy le Sec :

- Il existe une forte communauté de ressortissants mauritaniens au sein de la collectivité de Noisy, qui a d'une certaine façon contribué aux relations que la collectivité a noué avec son partenaire mauritanien.

⁴ Lire à cet effet la loi Thiollière du 2 février 2007 qui confère la possibilité aux collectivités territoriales et leurs groupements de pouvoir mettre en œuvre ou de financer des actions à caractère humanitaire, dans certaines conditions.

Souhaitant maintenir les liens avec la collectivité, les élus de Noisy s’y rendent régulièrement et observent que la sécurité est de plus en plus renforcée car les déplacements se font avec la présence des gendarmes. Afin de sensibiliser ses populations sur leurs différentes actions à l’étranger et en Mauritanie en particulier, Noisy a pris l’initiative de réaliser deux films.

Laurent Ziegelmeier, Choisy Le roi, Président du Groupe crise et réhabilitation de Cités Unies France :

- Les populations maliennes présentes en France facilitent les déplacements ici et là-bas. Il est donc nécessaire d’entretenir le dialogue avec les partenaires associatifs.
- Aussi, il faudrait continuer des séances semblables à cet atelier. Une session spéciale sur le rôle des collectivités dans la gestion de crises est notamment programmée lors du Forum de CUF des 4 et 5 juillet 2016.

Dominique Guilmin, Responsable de la coopération, Conseil départemental des Côtes d’Armor :

- Si la coopération décentralisée intègre la diplomatie, elle devrait être traitée différemment et, de ce fait, bénéficier d’un cadre spécifique.
- Malgré l’existence d’un partenariat militaire et sécuritaire entre le Niger et la France, on a parfois l’impression que tout est fait pour que les élus ne s’y rendent pas. Ce qui est fortement préjudiciable pour les partenariats, déjà fragilisés par un contexte contraint en France.

III. Quelles articulations trouver avec les dispositifs institutionnels ? Connaître et adapter les dispositifs

Patrick Blin, Centre de Crise et de Soutien (CDCS)/MAEDI

En l’absence de **Eric Lavertu, Sous-directeur en charge du Centre de situation**, les participants sont invités à prendre connaissance du « Memento sur la sécurité de vos missions à l’étranger », édité par le CDCS, distribué lors de l’atelier ⁵.

En dehors de la prise de contact nécessaire avec les postes diplomatiques, P. Blin indique qu’il est également important de s’inscrire sur la plateforme ARIANE⁶ qui permet de recevoir des informations en cas de risques importants. Le Centre de Crise et de Soutien accompagne aussi les collectivités souhaitant s’engager dans les sorties de crise et la stabilisation. L’objectif est d’aider les collectivités territoriales à trouver leur place dans les situations de post-crisis et d’urgence.

Comme solutions, P. Blin suggère de développer des projets multi-acteurs, de penser aux organisations parapubliques et aux entreprises, de collaborer avec les associations de solidarité internationale issues des migrations et de se rapprocher du Centre de crise qui est à même de soutenir les collectivités dans les zones à risques.

Hervé Bougault, Agence française de Développement (AFD), excusé, souhaitait partager avec les participants, non pas une position officielle de l’AFD, mais le témoignage suivant, tiré de l’expérience, notamment malienne et sierra-léonaise :

- le maintien du partenariat est possible lorsqu’il existe une présence et une équipe locales de représentation de la collectivité ;
- en situation de risques : il est nécessaire pour les collectivités d’avoir une charte ou une politique claire de traitement des équipes : rapatriement immédiat, contact avec l’ambassade, traitement du personnel local restant sur place ;
- si le partenariat se poursuit, il peut être utile de s’intégrer dans une coalition d’ONG d’urgence, pour sécuriser le personnel sur place ;

⁵ Fichier pdf disponible sur demande

⁶ [Plateforme ARIANE du MAEDI](#)

- en cas de crise politique majeure, il apparaît que le traitement de la crise ne relève plus d'une coopération décentralisée classique.

Laurent Laloge, ACTED

Ancien militaire, L. Laloge a suggéré quelques dispositions qui peuvent être prises, afin de continuer à travailler et être près des partenaires. L. Laloge a tenu à préciser que la sécurité n'était pas uniquement un paragraphe dans l'ordre de mission : chacun reste garant de sa propre sécurité.

Il distingue deux types de sécurité :

- la sécurité collective qui est assurée par l'Etat, des groupes d'individus, etc. ;
- la sécurité individuelle.

Voir en annexe le détail de quelles mesures et précautions (page 29).

Thomas Cosse, Chargé de mission, France Volontaires

Etant donné que la France promeut le volontariat et le service civique à l'international, elle peut également accueillir des jeunes étrangers en service civique. Cela engendre de la réciprocité, garantit la vitalité de la coopération et permet aux jeunes étrangers d'avoir des bases solides pour être des futurs cadres dans leurs pays.⁷

Sékou Coulibaly, Directeur Général, Centre National Programme Volontariat – Mali (CNVP Mali)

Le CNPV est à la recherche de structures d'accueil de jeunes volontaires maliens. En effet, les volontaires participent au processus décentralisation au Mali. Ces volontaires ont pu acquérir des connaissances et des compétences grâce aux financements de certains projets par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le CNPV Mali peut servir de relais sur le terrain. Il paraît donc pertinent de favoriser la venue des volontaires maliens pour répondre aux besoins de renforcement des capacités.⁸

IV. Conclusions

La parole est donnée à Seidik Abba, journaliste

Dans son article publié le 29 mars 2016 dans Le Monde Afrique⁹, il relaie l'incompréhension partagée vis-à-vis du zonage qui est fait par le Quai d'Orsay, dans les « conseils aux voyageurs », à l'encontre des régions sahéniennes et de certaines régions du monde.

Il pense que la cartographie est perfectible et souligne qu'il semble y avoir un déficit de dialogue entre la France et ses partenaires.

Ce type de rencontre permet assurément de mieux comprendre les contraintes de chacun et d'en tenir compte autant que possible.

Cités Unies France remercie les intervenants et l'ensemble des participants, qui expriment le souhait que la réflexion se poursuive au sein de Cités Unies France mais donne aussi lieu à des échanges directs entre collectivités concernées¹⁰.

⁷ [Volontariat international et réciprocité](#)

⁸ cf. Présentation du CNPV

⁹ [Article de S. Abba, 29.04.2016](#)

¹⁰ voir en annexe les réponses au questionnaire et les contacts, pp. 21-28.

2. ANNEXES

2.1. Liste des présents et des excusés

2.2. Présentation de l'atelier : cadrage et programme détaillé

2.3. Méthodologie :

2.3.1. Questionnaire préparatoire

2.3.2. Synthèse des réponses au questionnaire

2.3.3. Tableau descriptif des réponses

2.4. Recommandations pratiques de L. Lalogue (ACTED)

2.5. Mémento de sécurité du Centre de Crise et de Soutien, MAEDI (document séparé)

2.6. Note aux plateformes et associations de volontariats de solidarité internationale (MAEDI, août 2016)

2.1. Liste des présents et des excusés

Veuillez signaler toute erreur ou omission : c.koukou@cites-unies-france.org ; l.allexbillaud@cites-unies-france.org

Présents				
N.	Organisme	Prénom	Nom	Fonction
1.	ACTED	Laurent	LALOGÉ	Administrateur
2.	AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE	Charles	SIMON	Chargé d'étude
3.	ALLONNES	Quentin	COQUILLAUD	Chargé de mission
4.	ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	Julia	BARBIER	Conseillère technique
5.	CHAMBERY - OUAHIGOUYA	Davina	DERAIN	Coordinatrice
6.	CHAMBERY	Michel	ROUX	Délégué
7.	CHERBOURG-OCTEVILLE	Estelle	TOLLEMER	Chef de service relations internationales
8.	CHOISY LE ROI	Laurent	ZIEGELMEYER	Conseiller délégué aux relations internationales
9.	COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES	Aline	BOURDAIS	Chargé de mission
10.	CONFLANS SAINTE HONORINE	Jean	DELAUNAY	Membre de l'association
11.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER	Véronique	HERUPE	Chargée de coopération décentralisée
12.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME	Catherine	PERPELYTSYA	Chargée de coopération décentralisée
13.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS	Lino	FERREIRA	Chef de service de coopération décentralisée
14.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR	Dominique	GUILMIN	Responsable de coopération
15.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	Mélanie	CERAN	Chargée de mission aux relations internationales
16.	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE	Romain	LE MOAL	Chargé de mission aux relations internationales
17.	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE	Pascal	MEYER	Directeur de coopération internationale
18.	CONSEIL REGIONAL HAUTS DE France NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	Julian	CREUZE	Chargé de mission aux relations internationales
19.	DARDILLY	Chantal	CORRENOZ	Secrétaire du Comité de jumelage
20.	FRANCE VOLONTAIRES	Thomas	COSSE	Responsable unité Régions France
21.	GROUPE URD	Anne	BURLAT	Spécialiste questions urbaines
22.	IVRY SUR SEINE	Julie	DUSSEAUX	Responsable des relations internationales
23.	JUVISY SUR ORGE	Heike	DELCROS	Coordinatrice des jumelages
24.	LE MONDE AFRIQUE	Seidik	ABBA	Journaliste, Écrivain
25.	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	Bertrand	FORT	Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales
26.	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	Patrick	BLIN	Centre de Crise et de Soutien / Mission pour la Stabilisation
27.	MONTREUIL	Fabrice	TARRIT	Chargé de projet
28.	NOISY LE SEC	Jean-Claude	ROGER	Vice Président
29.	PS-EAU (PROGRAMME SOLIDARITE EAU)	Béatrice	TOURLONNIAS	Chargée de mission
30.	RESACOOOP	Julien	PUISSANT	Chargé de mission
31.	SAINT DENIS	Juliette	SEYDI	Chargée de mission aux Coopérations décentralisées et Relations internationales
32.	TREMBLAY EN FRANCE	Prisca-Diane	NGNINTENG	Chef de Projet coopération internationale

CITES UNIES FRANCE	Bertrand GALLET, Directeur général Chargé(e)s de mission : Lucie ALLEX-BILLAUD, Astrid FREY, Simone GIOVETTI, Constance KOUKOU, Felicia MEDINA Malika MESSAD, (future) représentante CUF à Bamako, Mali Amaury PARELLE, Chargé d'étude Paul KAMMEGNE, Stagiaire
--------------------	---

Veillez signaler toute erreur ou omission : c.koukoui@cites-unies-france.org ; l.allexbillaud@cites-unies-france.org

Excusés				
N.	Organisme	Prénom	Nom	Fonction
1.	ADF-ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE	Simon	LETONTURIER	Conseiller Relations internationales et Coopération décentralisée
2.	AGENCE DU SERVICE CIVIQUE	Anne Laure	BARRES	Chargée de mission
3.	ALENCON	Bernard	JOURDAIN	Président du Comité de jumelage
4.	ANGERS	Ganaëlle	GUI TER	Responsable Rel. Internationales et Europe
5.	ARRAS	Denise	BOCQUILLET	Conseillère Générale, 1ère Adjointe, Conseillère Communautaire
6.	BESANCON	Arlette	BURGY-POIFFAUT	Chef de service relations internationales
7.	BOUSBECQUE	Maïté	DRUELLE	Présidente du Comité de jumelage
8.	CHARTRES	Patrick	GEROUDET	Adjoint au maire
9.	CITES UNIES FRANCE	Roland	RIES	Président
10.	CLERMONT FERRAND	Olivier	BIANCHI	Maire
11.	COMITE DE JUMELAGE DE ANGOULEME	Aurore	LABARUSSIAS	Chargée de Projet
12.	COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES	Martial	SADDIER	Vice-Président
13.	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT	Paul	MIGNON	Directeur
14.	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	Sébastien	LEFEUVRE	Chargé de coopération décentralisée
15.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE	Valérie	COUSTILLAS	Adjointe au chef de service affaires européennes et coopération décentralisée.
16.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	Yves	AUVINET	Président du Conseil départemental
17.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	Marie-Christine	EFFOSSE	Chargée de Mission Coopération Décentralisée Pays du Maghreb Et du Moyen Orient
18.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE	Martine	VASSAL	Présidente du Conseil départemental
19.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS	Michel	DAGBERT	Président du Conseil départemental
20.	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	Alain	DESMAREST	Vice-président, délégué à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale
21.	CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE	Gaëlle	RIVIERE	Chargée de Mission
22.	CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE*	Marie Guite	DUFAY	Présidente du Conseil régional
23.	CONSEIL REGIONAL GRAND EST	Jean-Luc	BOHL	Vice-Président
24.	CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE	Gérald	DARMANIN	Vice-Président chargé des Relations Internationales
25.	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS-PICARDIE*	Yasmina	DARBELET	Chargée de mission aux relations internationales
26.	CONSEIL REGIONAL PAYS DE LA LOIRE	Bruno	RETAILLEAU	Président du Conseil régional
27.	CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Pauline	CAMUS	Chef de Mission
28.	CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Jean	FLEURY	Chargé de mission
29.	CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Elsa	VACHEZ	Chargée de mission coopération décentralisée
30.	GENNEVILLIERS	Farissa	BENSALEM	Collaboratrice de Cabinet
31.	GENNEVILLIERS	Mario	LUCIANO	Directeur général adjoint
32.	HENNEBONT	Renée	LE BORGNE	Responsable du jumelage
33.	LAVAL	Josiane	DEROUET	Conseillère Coopération décentralisée
34.	LINSELLES	Philippe	LALLEMANT	Association Via Zogoré (association issue du jumelage Linselles – Zogoré, Burkina Faso)
35.	MULHOUSE	Martine	MOSER	Responsable du service relations internationales
36.	MULHOUSE	Jean	ROTTNER	Maire

Excusés				
N.	Organisme	Prénom	Nom	Fonction
37.	NICE	Mounia	GOURINI	Chargée de mission
38.	NICE	Agnès	RAMPAL	Adjointe au maire
39.	NICE	Rudy	SALLES	Député et Adjoint au Maire aux Relations Internationales et au Tourisme
40.	RENNES	Jocelyne	BOUGEARD	Adjointe aux relations internationales
41.	RENNES	Moulay Hamid	ECH-CHEKHCHAKHI	Conseiller municipal délégué
42.	SAINT BRIEUC	Marina	RAULT	Assistante de direction
43.	SAINT JEAN DE BOISEAU	Marie-France	COSTANTINI	Adjointe aux relations internationales
44.	SARCELLES	François	PUPPONI	Député-maire
45.	TOULOUSE METROPOLE	Nathalie	BEDRUNE	Chargée de mission
46.	VIROFLAY	Brigitte	RAGUSA	Présidente de l'association

2.2. Présentation de l'atelier

CONTEXTE

En réponse à une demande émanant de plusieurs groupes-pays, Cités Unies France (CUF) organise un atelier transversal et multi-pays, à destination des collectivités membres de l'association, en coopération dans des zones ou pays dits « à risques ».

Les zones à risques désignent autant les régions touchées par le terrorisme, « fortement déconseillées » et délimitées par le Ministère français des Affaires Etrangères et du Développement international (MAEDI), que celles affectées par des situations instables à la suite de crises politiques, ou dans des Etats en transition, etc. – dans lesquels les déplacements d'élus, d'agents, de représentants associatifs, deviennent plus difficiles.

Or pour les collectivités territoriales et leurs associations, renoncer aux relations humaines avec leurs partenaires de longue date peut compromettre la poursuite des partenariats - voire même y mettre fin.

Pour autant, nombreux sont les partenariats qui se maintiennent et se développent malgré ces contraintes conjoncturelles ou structurelles. Cette résilience est une preuve de la capacité d'adaptation et d'innovation des collectivités partenaires qui réfléchissent et mettent en œuvre des solutions pratiques et ponctuelles.

OBJECTIFS

Il importe aujourd'hui de sensibiliser les exécutifs locaux, et de valoriser la capacité d'adaptation et d'innovation des acteurs.

Cet atelier devra permettre de :

- ❖ Sensibiliser les acteurs de la coopération à la nécessité de poursuivre les partenariats et de les renforcer, malgré les contraintes ;
- ❖ Mener une réflexion commune entre collectivités territoriales et acteurs de la coopération décentralisée avec leurs interlocuteurs institutionnels, sur les défis, les expériences et les pratiques innovantes mises en place ;
- ❖ Présenter aux collectivités les recommandations du MAEDI et les outils développés par le Centre de crise et de soutien (CDCS) ;
- ❖ Faciliter le partage d'expériences entre collectivités ;
- ❖ Réfléchir collectivement aux services que Cités Unies France pourrait mettre en place.

MODERATION

Bertrand Gallet, Directeur Général, Cités Unies France
Equipe de Cités Unies France : Constance Koukoui, Lucie Allex-Billaud

PROGRAMME PREVISIONNEL :

PROGRAMME PREVISIONNEL

Accueil des participants
Introduction <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation de l'atelier et de ses objectifs : <i>Bertrand Gallet, Directeur Général, Cités Unies France</i>➤ Propos liminaires : <i>Bertrand Fort, Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales/MAEDI</i>
Retour d'expériences des collectivités <ul style="list-style-type: none">➤ Synthèse des réponses au questionnaire et contributions reçues – <i>CUF</i>➤ Outils et pratiques : <i>Présentation d'expériences par des collectivités engagées dans des zones géographiques et des contextes différents</i><ul style="list-style-type: none">○ Conseil Départemental de Seine Saint Denis (Palestine, Algérie, Vietnam, Comores, Gabon etc.) ; Ville de Tremblay-en-France (Cuba).○ Ville et Comité de Jumelage de Dardilly (Mauritanie)○ <i>Sous réserve</i> Conseil Départemental de l'Allier (Mali)➤ Compléments par les collectivités présentes dans la salle
Quelles articulations avec les dispositifs institutionnels ? <ul style="list-style-type: none">➤ Connaître et adapter les dispositifs : Réactions et éclairages d'experts<ul style="list-style-type: none">• Freins et possibilités – <i>Bertrand Fort, DAECT ; Hervé Bougault, Responsable de la Division des Relations avec les Élus et les Acteurs de la Direction Stratégie, Partenariats et Communication, AFD (excusé) ; Eric Lavertu, Sous-directeur en charge du Centre de situation (excusé) ; Patrick Blin, Rédacteur gouvernance territoriale, Mission pour la stabilisation, Centre de crise et de soutien</i>• Volontariat : engagement et réciprocité – <i>Thomas Cossé, France Volontaires – Anne-Laure Barrès (excusée), Agence du Service Civique ; M. Sekou Coulibaly, Directeur Général du Centre National de Promotion du Volontariat du Mali</i>• Expérience de terrain – <i>Laurent Laloge, ACTED</i>➤ Echanges avec la salle
<i>Point de vue de Seidik Abba, Ecrivain, Journaliste - Le Monde Afrique</i> Synthèse et recommandations issues de l'atelier

2.3. Méthodologie de l'atelier

2.3.1. Questionnaire préparatoire

**Questionnaire préparatoire à l'atelier du 19 mai 2016,
à retourner à Cités Unies France avant le 27 avril 2016**

Collectivité/Association :

1/ A quels **défis** êtes-vous (avez-vous été) confrontés dans le cadre de vos partenariats de coopération décentralisée ?
(veuillez préciser : lieux, pays ; type de défis / risques rencontrés ; répercussions etc.)

2/ Quels outils / pratiques avez-vous adoptés pour adapter vos relations de travail avec votre (vos) partenaire(s) et maintenir la dynamique de votre (vos) coopération(s) ? - mutualisation des moyens, représentants locaux, outils de travail à distance, diversification d'interlocuteurs sur le terrain, etc.

3/ Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis de l'atelier ?

4/ A partir de votre expérience, avez-vous des **recommandations** concernant l'élaboration et/ou l'amélioration d'outils et de méthodes de travail pour sécuriser/préserver votre (vos) coopération(s) dans les zones à risques?

Merci.

Contact :

Constance Koukoui : c.koukoui@cites-unies-france.org

Lucie Allex-Billaud : l.allexbillaud@cites-unies-france.org

2.3.2. Synthèse des réponses au questionnaire



Atelier d'échanges : La résilience des partenariats de coopération décentralisée en « zones à risques »

Synthèse des réponses au questionnaire préparatoire

Nombre de réponses : 29

Communes (dont comités de jumelage communaux): 17
Communautés de communes: 2
Départements : 6
Régions : 3
Autres : 1

Principaux pays mentionnés :

Mali (15)	Burkina Faso (3)	Vietnam (1)
Palestine (5)	Tunisie (2)	Comores (1)
Niger (5)	Maroc (1)	Gabon (1)
Algérie (3)	Sahara Occidental (1)	Bénin (1)
Liban (2)	Mauritanie (1)	Sénégal (1)

Coopérer en zones à risques : principaux défis des collectivités françaises

Les zones à risques sont souvent caractérisées par des situations d'instabilités, de **conflits politiques/économiques/sociaux, voire de conflits armés prolongés**, ayant donné (ou donnant) lieu à des situations sécuritaires complexes fragilisant la mise en œuvre des partenariats de coopération décentralisée. Les collectivités françaises mentionnent pour la plupart avoir rencontré des risques de violences, d'attentats, d'enlèvements, d'assassinats rendant complexes ou parfois impossibles les missions de terrain et la poursuite de certaines actions.

Ces risques engendrent quatre types de défis pour les CTF :

1) La fragilisation du partenariat de coopération

➤ *La perte de lien*

L'impossibilité d'organiser des **missions sur place** fragilise le lien entre les partenaires, engendre des incompréhensions et peut faire émerger un sentiment d'abandon de la part des partenaires et même parfois des tensions. Les communications numériques (visioconférences, mails) et le téléphone ne remplacent pas le contact humain, l'échange et le partage que permet la communication directe.

Des missions sécurisées (dispositifs quasi-militaires, escortes) sont possibles mais impliquent de mettre en œuvre des moyens importants en terme financiers, techniques et matériels que les collectivités connaissent mal et n'ont ni l'habitude ni la possibilité de mobiliser.

➤ *La perte de sens du partenariat à long terme*

Les **instabilités politiques et phases de violence régulières et récurrentes** empêchent les partenaires de prévoir un programme d'actions sur le long-terme, d'avancer conjointement pour faire évoluer les projets et objectifs du partenariat selon une vision dans le temps long. Cette situation d'incertitude généralisée à tous les acteurs questionne la décision des élus de maintenir des coopérations dans des pays où la situation sécuritaire empêche souvent l'obtention de résultats concrets et valorisables sur le territoire.

2) La fragilisation des actions et projets prévus par la convention de coopération

➤ *Complexité de mise en œuvre du cycle de gestion de projet*

- Mise en œuvre du projet: Le matériel, les infrastructures achetés/prévus/construits dans le cadre du projet sont parfois détruits/volés/ endommagés. Les collectivités sont aussi souvent confrontées au départ forcé d'un ou plusieurs partenaire(s), maître d'ouvrage mais aussi parfois de leur représentant (VSI notamment).

- Suivi-évaluation : L'impossibilité de se rendre sur place rend le suivi de la mise en œuvre des actions définies et l'évaluation de leurs résultats extrêmement compliqués.

- Planification d'actions à venir : L'instabilité sécuritaire empêche les partenaires de réfléchir aux perspectives et évolutions envisageables pour les projets de coopération.

➤ *Remise en cause des objectifs globaux et spécifiques des projets*

La mise en œuvre d'un projet dont l'objectif de fond est de contribuer au développement durable d'un territoire peut paraître en décalage avec les urgences et priorités (réponse aux besoins vitaux, soutien humanitaire) de territoires en zones à risques : Comment réfléchir au développement durable, à long terme, d'un territoire soumis à des violences régulières ?

3) La fragilisation de la mobilisation des acteurs

➤ *Les citoyens*

Les citoyens des deux territoires risquent de se désintéresser du projet mené si la collectivité a des difficultés à communiquer de manière positive sur le projet de coopération, à présenter des résultats et des orientations stratégiques pour le futur.

La perte de lien est également un facteur de démobilisation très important.

➤ *Les élus*

Comme pour les citoyens, les élus risquent de remettre en question le bienfondé d'un projet qui a du mal à fonctionner et dont le risque d'échec est élevé.

➤ *La société civile*

Les acteurs de la société civile (associations, comités de jumelages etc.) français et du partenaire risquent également de cesser leurs échanges et travail conjoint lorsque la collectivité ne peut garantir le bon déroulement des actions définies.

4) Le manque de soutien financier

Si certains bailleurs maintiennent des cofinancements à des collectivités dont les partenariats viennent à se situer en zones à risques (DAECT), cofinancements souvent cruciaux pour le retour progressif au développement de ces territoires, d'autres les suspendent ou les refusent (AFD – FICOL ; Mécénats d'entreprises ; fondations) considérant que les risques d'échecs sont trop élevés.

L'adaptation des outils et pratiques de la coopération par les collectivités

1) Maintenir le lien différemment

➤ *La représentation locale*

La représentation locale des partenariats peut prendre différentes formes que ce soit une association de la société civile locale, un coordinateur du partenariat /jumelage, un salarié de la commune, un ou des référents par villages ou quartiers, un comité des sages, une ONG (locale ou internationale), un bureau d'étude, ou même un représentant de la coopération décentralisée française dans le pays en question (RCDP).

Le représentant local constitue une interface utile pour assurer un suivi de la situation (système de veille, obtention d'informations fiables en temps réel), des actions mises en œuvre dans le cadre des partenariats sans se rendre sur le terrain, et transmettre les besoins réciproques des partenaires afin d'orienter l'évolution nécessaire des projets dans le cadre d'une situation de crise qui l'imposerait.

➤ *Les missions en France ou dans des pays frontaliers plus sûrs*

Pour pallier l'impossibilité de se rendre sur le terrain de la coopération, les collectivités font parfois venir leurs partenaires en France ou se rendent dans un pays frontalier au pays partenaire ou encore organisent, lorsque c'est possible, des rencontres dans la capitale (souvent plus sécurisées que les zones reculées). Les comités de pilotage technique des projets peuvent ainsi avoir lieu dans des terrains neutres malgré la complexité des situations.

➤ *L'organisation de missions sécurisées*

Lorsque cela est possible les collectivités françaises privilégient la poursuite des missions dans la zone de coopération en redoublant de prudence : suivi strict des consignes données par le MAEDI et les ambassades – éviter les zones rouges ; accompagnement constant par un partenaire ; recherche d'un hôtel sécurisé validé par les institutionnels et les partenaires ; rencontres organisées dans des hôtels ou structures sécurisées etc. Elles récoltent plusieurs avis positifs des acteurs institutionnels, de leurs partenaires et éventuellement des RRMA avant de partir.

➤ *Les moyens de communication alternatifs*

L'utilisation de moyens de communications alternatifs – téléphone, mails, visioconférence, Skype - est souvent le seul moyen de conserver un lien avec les partenaires, de faire preuve de soutien et

de solidarité et de suivre la situation. Certaines collectivités ont ainsi dû adapter leur partenariat en finançant chez leur partenaire les équipements numériques nécessaires à la poursuite des communications.

L'utilisation des outils numériques peut également être un moyen de créer un système de veille et de suivi de la situation sur le territoire partenaire d'une part et des projets mis en œuvre dans le cadre des coopérations (site internet des partenariats, alimenté par les partenaires locaux).

2) La mutualisation des moyens et des connaissances

➤ Les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs

La participation des collectivités territoriales à un RRMA leur permet d'obtenir d'échanger, de partager et de se coordonner avec les autres collectivités françaises d'une même région qui travaillent dans la même zone de coopération et qui sont susceptibles de s'être rendus sur le terrain ou d'avoir obtenus des informations différentes et/ou plus précises sur les évolutions de la situation pour faciliter la décision.

Ils sont aussi un moyen de créer du lien entre les acteurs et d'ouvrir la voie à la mise en réseau d'acteurs qui ne travaillaient pas forcément ensemble auparavant.

➤ Mise en commun des moyens entre acteurs de la solidarité

Les collectivités françaises ont recours à la mutualisation de leurs moyens/ressources via les réseaux nationaux de collectivités, les RRMA, ou les relations directes entre les acteurs, notamment pour l'organisation des missions de terrain (un acteur se rend sur place au nom de plusieurs structures) et pour le partage d'informations (mise en lien avec le représentant local, utilisation des outils mis en place par d'autres structures tels que les sites internet etc.).

Plusieurs collectivités ont également eu recours au partage ou à la mutualisation avec les services de l'ambassade sur place (utilisation de leur véhicule pour faciliter et sécuriser les déplacements par exemple).

3) L'adaptation des projets

Certaines collectivités ont également mentionné la nécessité d'adapter leur projet (la plupart du temps orienté autour des thématiques liées au développement durable du territoire) vers des actions correspondant aux besoins à plus court-terme des collectivités partenaires. Par exemple, au Liban, l'afflux massif de réfugiés a imposé aux collectivités locales une contrainte énorme en terme de provision des services de base. Les collectivités libanaises ont appelé à l'aide leur partenaire français qui ont ainsi pu mettre en œuvre des actions d'urgence (exemples : achat de containers à déchets).

Dans d'autres contextes, les partenaires ont parfois choisi d'adapter leurs projets en ne conservant que les actions les plus pertinentes et comportant le moins de risques, en attendant que la situation se stabilise.

4) La diversification des sources d'information sur le contexte local

Les collectivités insistent beaucoup sur l'importance de disposer d'une information détaillée, régulière et actualisée sur la situation dans la zone de coopération afin d'avoir tous les éléments indispensables à la prise de décision concernant les missions des élus et agents territoriaux.

Ainsi, afin de pouvoir analyser les risques au mieux, les collectivités mentionnent le besoin de diversifier les sources d'information. Elles utilisent pour cela les données fournies par les institutions (page pays sur le site du MAEDI, ambassades), les informations des partenaires locaux, de leurs relais ou représentants sur place, ainsi que celles issues de la presse locale ou internationale.

Les recommandations :

Outils et pratiques à renforcer ou initier pour faciliter l'action des collectivités dans les zones à risques

1) Développer des outils pour les missions terrain des collectivités dans le pays partenaire et en France

- Renforcer la sécurité des délégations françaises lors de leurs missions ;
 - Affiner les consignes-informations du MAEDI et des ambassades (précisions des cartes, rapports de situation plus réguliers et détaillés, conseils ponctuels etc.) ;
 - Mettre à disposition des listes de conseils pratiques/logistiques sur les hôtels, restaurants, les compagnies de taxis sécurisés, ou loueurs de véhicules etc ;
 - Faire de CUF l'interface entre les collectivités et le Centre de crise et de soutien ;
- Lorsque les missions terrain sont inenvisageables, faciliter les procédures d'obtention de visas des partenaires pour qu'ils puissent venir en France.

2) Travailler au renforcement des outils de suivi-évaluation des projets

- Assurer que le représentant local ait les moyens sécuritaires, techniques et financiers d'assurer au quotidien le suivi du projet, de faire le reporting nécessaire auprès des partenaires et d'évaluer les résultats des actions comme souhaité par les conventions de partenariats.
- Mutualiser les ressources et favoriser la mise réseau des acteurs de la coopération décentralisée française :
 - Organisation de missions terrain communes ;
 - Financements communs de matériel ou actions spécifiques pour assurer le suivi des projets (exemple : financement d'outils internet et numériques performants dans la zone de coopération) ;

3) Renforcer les outils de veille sur la situation et les partenariats

- Utiliser les réseaux régionaux (RRMA) et nationaux (CUF)
 - pour échanger régulièrement avec tous les partenaires du territoire qui travaillent dans la même zone et obtenir des informations actualisées sur la géopolitique des territoires notamment ;

- pour diffuser des rapports réguliers et actualisés de la situation aux parties prenantes de la coopération par zones ;
- Diversifier les sources d'informations : institutionnelles (ambassades, MAEDI, CDCS etc.), partenaires locaux, RRMA, autres acteurs français travaillant dans la zone, médias locaux etc.
- Travailler en partenariat avec les associations de migrants et/ou les diasporas en France ;

4) Organiser un plaidoyer pour l'accès aux mécanismes financiers

- Mettre en commun les revendications des collectivités et porter un plaidoyer auprès des principaux partenaires techniques et financiers (AFD, MAEDI, fondations etc.) pour soutenir et encourager les projets dans les zones à risques
- Mettre en avant la valeur ajoutée que constitue la coopération décentralisée dans les zones à risque par rapport à l'intervention des acteurs traditionnels du monde humanitaire.

Rédaction : Lucie Allex-Billaud

2.3.3. Tableau descriptif des réponses au questionnaire

Cités Unies France - 19 mai 2016						
Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –						
RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE						
N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
1	Association de Jumelage Alençon Koutiala Mali - Alençon	Mali (Koutiala)	Les confrontations débutent lors de la dernière mission en 2012 ; départ de responsables de certains projets ; certaines actions en suspens ; d'autres sont menées à bien le changement de responsables locaux a aussi entraîné un manque de contacts sur place	missions des partenaires (élus et associations locales) en France	trouver des solutions pour aller sur place	bernardannick.jourdain@orange.fr
2	Association Action Internationale Jumelage Coopération - Dardilly	Mauritanie (Debaye El Hijaj)	Les missions sont déconseillées donc la difficulté est dans la prise de décision	communications alternatives régulières (mails et surtout appel téléphonique pour les partenaires qui n'ont pas internet) / interlocuteur local qui fait le lien (mais difficultés de déplacements et accès à internet)	choix des lieux d'hébergement avec l'ambassade; loueur de voiture et être accompagné du partenaire; prévenir l'ambassade à l'arrivée, garder ses papiers sur soi pour faciliter les contrôles	chcorrenoz@yahoo.fr
3	Association de jumelage Via Zogore Linselles	Burkina Faso (Zogoré)	Refus de collaboration de partenaires financiers;; déstabilisations liées aux élections qui amenuisent encore les chances de se rendre sur place	Poursuite de l'accompagnement des projets définis en 2015 grâce à des contacts essentiellement téléphoniques	poursuivre malgré les difficultés; avoir des informations plus détaillées surtout pour les missions	phviazogore@nordnet.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
4	Allonnes / ADESAF	Mali	Missions impossibles donc la gestion de projets, le suivi des activités, et le développement de futurs projets devenus complexes	représentation locale : un salarié issu de la commune partenaire. Il poursuit son activité, ce qui a permis le maintien des activités ; Communications alternatives régulières (mails, téléphone) ; l'association qui représente l'ADESAF au Mali réalise les missions de suivi-évaluation	Rencontres régulières ; Partenaires locaux pour réaliser les missions de suivi	quentin.coquillaud@adesaf.org
5	CD Seine Saint Denis et ville de Tremblay-en-France (interview de Lino Ferreira)	Palestine / Vietnam / Algérie / Comores / Mali / Gabon	remise en cause ponctuelle des projets notamment à cause de l'instabilité politique ; tensions autour de la gestion des eaux usées (Israël facture le service aux palestiniens) ; Problème de la définition-clarification du rôle de chaque acteur sur les projets (Comores / Mali) ; Algérie: besoin d'accord pour les procédures de transfert de fonds ; difficulté de perception du degré de centralisation / décentralisation au Vietnam et en Algérie	Représentation locale : RCDP en Palestine ; s'appuyer sur les recommandations du consulat avant chaque mission	Ne pas abandonner aux premières difficultés ; Renforcer la coopération décentralisée dans les pays où les risques sécuritaires mais également politiques (corruption notamment) sont élevés : les collectivités gèrent mieux ces risques que les ONG	pd.ngninteng@tremblayenfrance.fr
6	Chambéry	Burkina Faso (Ouahigouya)	les déplacements sont compliqués ce qui fragilise le dynamisme de la coopération (la gouvernance de la coopération, le suivi et l'animation des projets, les missions d'échange technique, l'animation des partenariats entre les structures)	communications alternatives régulières notamment pour les instances de pilotage, travail et échanges en France grâce à l'accueil d'une délégation		chambery.ouahigouya@mairie-chambery.fr
7	Cherbourg en Cotentin	Sénégal (Coubalan)	missions reportées, projets retardés (suite à des événements violents) ; échanges avec la société civile non soutenus	poser à chaque mission la question du risque ; recherche de relais locaux et/ou envoi de services civiques	Inscription sur le fil d'Ariane via le lien https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/ ; être prudent et éviter les sorties nocturnes	estelle.tollemer@ville-cherbourg.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
8	Choisy Le Roi	Mali (Tringa Marena)	missions compliquées et non obtention d'un visa pour le maire lors d'une mission organisée en France	maintien des échanges et contacts à travers les partenaires associatifs ; réalisation d'une mission lors d'un événement sur place; organisation de comités techniques et de pilotage à Choisy, une association fait le lien avec la collectivité partenaire	évolution de la politique des visas pour pouvoir faire venir les partenaires ; travailler avec les associations de migrants	laurent.ziegelmeier@choisyleroi.fr
9	Comité de jumelage Angoulême	Mali (Ségou)	Difficultés pour sensibiliser les élus français nouvellement élus sans rencontre, pour garder une dynamique au sein de l'équipe bénévole, pour maintenir les partenariats financiers ; Au Mali, difficulté pour associer toutes les communes parties prenantes sur le projet de création d'un syndicat intercommunal	mission sud-nord ; représentation locale : un point focal fait le lien entre élus, techniciens et partenaires du sud ; multiplication des échanges avec les acteurs qui travaillent au même endroit (échange d'informations et identification de possibles mutualisations)		cdj.ang@wanadoo.fr
10	Comité de jumelage Groupe Mali - Viroflay	Mali (cercle de Kolokani)	le terrorisme empêche les déplacements; le coordinateur local malien se sent abandonné; parfois des incompréhensions émergent, notamment entre les élus maliens et allemands (différences culturelles difficiles à traiter à distance)	représentation locale : coordinateur malien local représentant le jumelage tripartite ; communication alternative (mails, appels téléphoniques et conférences Skype) régulière	Rencontres en France (mais insuffisantes) ; Rencontres sécurisées sur le terrain	ragusabrigitte@gmail.com
11	Communauté de Communes Faucigny-Glières	Niger (Tera)	suivi limité des activités (évaluation, gestion etc.); contraintes dans l'organisation d'échanges; répercussions sur la mobilisation citoyenne et associative en France car les relations interpersonnelles ne sont pas favorisées	L'ONG maître d'œuvre du programme fait l'interface ; adhésion au réseau régional multi-acteurs RESACOOP	outils pour le suivi-évaluation; favoriser les échanges et réunions de travail avec les partenaires et d'autres collectivités engagées	a.bourdais@ccfg.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
12	Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault	Liban (vallée de la Bekaa)	Enlèvements, attentats : complications des déplacements sur place	communications alternatives régulières : Skype ; réunions à Beyrouth ; visite rendue aux partenaires après avoir mesuré les risques auprès des partenaires locaux : le maintien des liens est crucial pour le projet	Prise de décision soumise aux conseils des partenaires locaux et de la presse locale ; respect des consignes de la carte de vigilance du MAE ; cibler et détailler davantage les consignes-informations des ambassades (cartes insuffisantes et pas suffisamment claires) même en les faisant demeurer informelles pour ne pas « engager » la responsabilité des services	paul.mignon@cc-vallee-herault.fr
13	Conseil Départemental de l'Allier	Mali	La coopération est confrontée aux problématiques liées à la guerre au Nord du Mali; maintien des actions et de la mobilisation des associations au Mali et en France, recentrage sur l'urgence et l'humanitaire	maintien des actions grâce aux partenaires locaux (comité de jumelage, relais à Bamako et Niafunké : plusieurs associations, une radio et un comité des sages) ; accueil des partenaires notamment le maire mais aussi Cheik Maiga qui a créé un comité des sages et qui conseille de l'associer à la coopération ; proposition aussi de créer un site internet du comité de jumelage pour le suivi des projets et la veille	Développer des outils novateurs pour mieux mobiliser ; mise en réseau des partenaires qui travaillent dans la même région (notamment dans le cadre de la nouvelle région) ; ouvrir les échanges à d'autres acteurs locaux.	herupe.v@allier.fr
14	Conseil départemental des côtes d'Armor	Niger (Région d'Agadez)	la durée de la situation conflictuelle entraîne des déstabilisations, rend difficile le suivi des activités et engendre une perte de liens entre les territoires et populations	représentation locale : association locale regroupant les 6 communes partenaires	aider son partenaire à adapter son mode opératoire et développer la confiance	Dominique.Guilmin@cotesdaarmor.fr
15	Conseil départemental d'Ille et Vilaine	Mali (Mopti)	pas de missions possibles : suivi limité de la coopération ; mauvaise qualité du réseau donc communications limitées ; les relations franco-maliennes et le suivi des activités sont donc complexes; les activités projet subissent les conséquences de l'insécurité (vols, dégradations ...)	Rapport mensuel d'activité ; communications téléphoniques régulières ; révision du projet, nomination de référents par villages, suivi du projet grâce aux outils numériques ; renforcement de la mutualisation des moyens avec une association	renforcer la vigilance avec un contrôle régulier des activités selon ce qui a été décidé en comité de pilotage; rencontres en France ou dans un pays frontalier pour maintenir les liens et la confiance	sebastien.lefeuvre@ille-et-vilaine.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
16	Conseil Départemental de la Seine Maritime	Tunisie / Burkina Faso	attentats : missions reportées repoussant la mise en place des actions ; pas de visibilité dans le temps ; climat d'incertitude pour tous les acteurs	correspondants sur le terrain dont le rôle est accru ; accueil de délégations en France	consigner les ressentis des partenaires qui vont sur le terrain afin d'avoir une vision précise du climat et des tensions propres à chaque territoire (diversification des sources d'information)	catherine.perelytsya@seinemaritime.fr
17	Conseil Départemental du Val de Marne	Niger (Zinder)	missions impossibles	communications alternatives régulières afin d'avoir des rapports et photos de la mise en œuvre du projet) ; accueil 3 fois par an des partenaires; représentation locale : un bureau d'étude pour appuyer et suivre la mise en œuvre du projet		melanie.ceran@valdemarne.fr
18	Conseil Régional Centre Val de Loire	Mali (Mopti)	missions impossibles ; contacts partenaires difficiles et retrait du VSI en charge du suivi	prise en charge d'un représentant local ; recentrage et adaptation des activités autour du développement rural en lien avec une ONG		pascal.meyer@regioncentre.fr
19	Conseil Régional Hauts-de-France	Bénin / Niger	changement climatiques, désertification, sécurité, foncier / Boko Haram au Niger	communications alternatives régulières : visioconférence ; Prudence lors des missions terrain (éviter les poches de radicalisation) ou uniquement en capitale (Niger) ; accueil de délégations en France	visioconférences (mais insuffisantes)	yasmina.darbelet@nordpasdecalaispicardie.fr
20	Gennevilliers	Palestine	les risques sont liés à la situation politique, la dégradation de matériel et les difficultés de circulation	échanges sur place ou en France, maintien du lien grâce au représentant local de la coopération franco-palestinienne (RCDP) : recherche de nouveaux partenaires et lien avec les autorités palestiniennes		farissa.bensalem@ville-genevilliers.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
21	Ivry sur Seine	Mali (Dianguiré) / Palestine (Jifna et Jalazone) / Sahara Occidental	Mali : pas de missions possibles, frilosité et difficulté dans le suivi du projet. <u>Palestine</u> : troubles dans le camp de Jalazone et violations des droits de l'homme, ce qui rend complexe la validation des projets. <u>Sahara Occidental</u> : colonisation, violation DH, cadre juridique compliqué pour les échanges.	représentation locale : recrutement d'un animateur rural et travail avec une association sur place		jduseaux@ivry94.fr et aklimova@ivry94.fr
22	Juvisy-sur-Orge	Niger (Tillabéri)	missions compliquées (déconseillées par le MAEDI) ;difficultés pour effectuer un projet à distance et pour assurer son suivi et son évaluation	Représentant local : opérateur local ; communication par Skype (qui ne remplacent aucunement le contact humain pour assurer la bonne relation avec les partenaires)	visioconférences (mais insuffisantes)	hdelcros@mairie-juvisy.fr
23	Montreuil	Mali (Yélimané)	la dernière mission a nécessité une escorte militaire (compliquée pour une collectivité); les missions techniques ne sont plus possibles sauf éventuellement à Bamako mais très chères; la zone est également inéligible à certains financements	représentant local malien : au sein de l'équipe du syndicat intercollectivités; accueil régulier de délégations en France ; financement d'un équipement internet chez le partenaire (cher mais efficace)	Mutualisation du coût des connexions internet haut débit au niveau régional et infra ; affiner la sélection d'hôtels sécurisés dans les capitales ; plaidoyer pour obtenir plus de financements notamment auprès du financement des collectivités territoriales françaises (FICOL)	fabrice.tarrit@montreuil.fr
24	Mulhouse	Mali (commune de Sofara-Fakala)	Missions impossibles	Veille à distance avec l'IRCOD Alsace et la mairie partenaire		martine.moser-faesch@mulhouse-alsace.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
25	Région PACA	Algérie, Tunisie, Egypte, Palestine (Gaza), Arménie, Liban	Liban : prendre en compte dans les coopérations les changements majeurs et rapides auxquels les attentats sont corrélés : baisse de confiance des institutions et partenaires étrangers, relations géopolitiques centrées sur le conflit syrien, afflux de réfugiés, instabilité politique et économique/ Tunisie : attentats terroristes en 2015 et 2016; à Kasserine, les risques sont liés à la présence de groupes terroristes ; les conséquences sur les partenariats sont fortes : crainte de l'administration et des partenaires impliqués, missions compliquées et incompréhension des partenaires	Respect des consignes, mise en contact avec l'ambassade et éviter les zones de conflit etc.; Au Liban : évolution du partenariat vers l'aide humanitaire avec diversification des partenaires, Skype comme avant, missions quand nécessaires ; analyse renforcée du risque avec diversification des sources : ambassade, médias locaux, partenaires de coopération) / Tunisie : appels réguliers, mails ; pour les missions respect des procédures : informer le consulat pour validation du déplacement ; idem pour les partenaires ; idem pour l'ambassade de France; mécanisme de sécurité par les partenaires locaux ; mutualisation des moyens de transport avec les représentants de l'ambassade ; rencontres sécurisées à l'hôtel ; ne pas aller en zone rouge	Du bon sens (voir les pratiques adoptées) ; partage d'expérience pour analyser le risque et échanger sur la situation	evachez@regionpaca.fr
26	Saint Denis	Algérie (Larbâ Nath Irathen)/ Mali (Karakoro, Sahel et Djelebou) / Maroc (Tiznit) / Palestine (camp de Rafah à Gaza)	terrorisme et enlèvements dans les quatre zones / stand by du projet à Gaza	représentation locale : une association basée dans les deux villes partenaires (Mali) et un opérateur basé en France qui a beaucoup de liens en Algérie permettant des rencontres sécurisées chaque année		juliette.seydi@ville-saint-denis.fr
27	Toulouse & Métropole				Recherche d'un appui à la décision afin de mettre en place des actions dans le cadre de l'urgence humanitaire	nathalie.bedrune@toulouse-metropole.fr

Cités Unies France - 19 mai 2016

Atelier "Maintenir et poursuivre les partenariats de coopération décentralisée en zones à risques" –

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PRÉPARATOIRE

N°	Collectivité française ou association de jumelage	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
28	Tremblay-en-France	Mali / Burkina Faso	Missions impossibles	Représentation locale : une association locale basée au Mali et recherche d'une autre pour le Burkina		pd.ngninteng@tremblayenfrance.fr

	Autre structure	Partenariat	Défis, difficultés	Outils et pratiques mis en place	Recommandations / questions / préoccupations	Contact/courriel
29	Groupe URD	tous pays	faire accepter aux acteurs humanitaires l'importance du contexte dans le cadre urbain car cela remet en cause leur modalité d'action envers les individus	diagnostics partagés (évaluations) et mini séminaires de réflexion		aburlat@urd.org

2.4. Recommandations pratiques de M. Laurent Laloge (ACTED)

Ancien militaire, L. Laloge a suggéré quelques dispositions qui peuvent être prises, afin de continuer à travailler et être près des partenaires. L. Laloge a tenu à préciser que la sécurité n'était pas uniquement un paragraphe dans l'ordre de mission : chacun reste garant de sa propre sécurité.

Il distingue deux types de sécurité :

- la sécurité collective qui est assurée par l'Etat, des groupes d'individus, etc. ;
- la sécurité individuelle, qui pourrait participer de la sécurité collective.

Parmi ces conseils, nous pouvons citer entre autres :

- Eviter les grands rassemblements ;
- Faire attention à l'aspect vestimentaire, surtout pour les femmes qui sont parfois les plus vulnérables ;
- Bien se préparer (de manière exhaustive) et connaître les coutumes, la météo, les contraintes de terrain ;
- Réaliser un annuaire téléphonique complet ;
- Prendre ses rendez-vous et ses contacts avant son départ ;
- Bien vérifier la composition de la valise de voyage qui devrait contenir des médicaments, des caoutchoucs de verrouillage de portes, des prises multiples, un poste-radio, des photos de famille ;
- Prévoir de bonnes chaussures et éviter de marcher pieds nus ;
- Se faire vacciner ou actualiser ses vaccins ;
- Avoir des copies de visa et des billets d'avions aller et retour ;
- Partir en voyage sans avoir d'incidents familiaux ou sentimentaux ;
- Cacher ses pièces importantes ;
- Eviter de donner de l'argent aux inconnus ;
- Tout faire pour être attendu(e) à l'aéroport à son arrivée ;
- Choisir à l'avance son hôtel d'accueil ;
- Connaître quelques mots en langue locale ;
- Choisir les appartements situés aux étages ;
- Se faire enregistrer à l'ambassade (consulat de France) à l'arrivée ;
- Vérifier les serrures et maintenir les portes fermées ;
- Essayer de connaître les voisins et toujours vérifier le téléphone ;
- Avoir en permanence une petite somme d'argent sur soi ;
- Trouver une petite surface ou pièce avec une réserve de nourriture ;
- Se faire conduire par quelqu'un de sûr ;
- Prévenir quelqu'un de ses déplacements et garder un contact régulier avec cette personne ;
- Connaître et se renseigner sur les compétences des chauffeurs ;
- S'assurer que le chauffeur a en sa possession tous ses papiers ;
- Etre attentif(ve) à l'environnement et aux déplacements ;
- Le chauffeur doit avoir, tout comme le(la) missionnaire, un moyen de communication ;
- Se conformer aux lois écrites ou non du pays ;
- Etre attentif(ve) aux feux de circulation ;
- Etre maître de soi en permanence ;
- Adopter un profil-bas et faire attention aux logos que l'on a sur soi ;
- Faire attention à ses propos quand on rencontre les opposants du pays.

2.5. Mémento de sécurité du Centre de Crise et de Soutien, MAEDI

-> document séparé

2.6. Note aux plateformes et associations de volontariats de solidarité internationale (MAEDI, août 2016)



Centre de crise et de soutien

Le Directeur adjoint

N° CDCS / 2016 - 603147

Paris, le 22 août 2016

Note

Aux plateformes et associations des volontariats de solidarité internationale

OBJET : Volontaires de solidarité internationale en zone rouge – Instructions du MAEDI

La gestion du volontariat international relève :

- Du MAEDI (direction des Ressources humaines) pour les volontaires en administration (VIA),
- De Business France pour les volontaires en entreprises (VIE),
- Des 30 associations agréées par le MAEDI pour les volontaires de solidarité internationale (VSI),
- De l'Agence du Service civique pour les jeunes engagés de service civique.

En raison de la nature de leurs activités, les VSI sont appelés à se déplacer, voire à résider dans des zones déconseillées par le MAEDI (orange, déconseillées sauf raison impérative, dont relèvent les déplacements d'ordre professionnel, et rouge, formellement déconseillées).

La présence de VSI envoyés par des associations agréées par le MAEDI dans les zones formellement déconseillées est soumise à autorisation et doit faire l'objet de mesures de précaution strictes.

1. Installation ou missions ponctuelles de VSI en zone rouge

D'une façon générale, **l'installation de VSI en zone rouge reste à proscrire**, à l'exception des missions s'inscrivant dans une démarche à vocation humanitaire liée à un contexte d'urgence, par distinction de l'aide au développement. Dans ce cas, seule la garantie par l'ambassadeur d'un niveau de sécurité optimal (tant sur les lieux de vie et de travail que lors des déplacements) permettra le déploiement du volontaire, en accord avec le Centre de crise et de soutien (CDCS). **Il est attendu des associations d'envoi de volontaires qu'elles communiquent très en amont** sur les projets et les raisons qui les poussent à déployer des VSI en zone rouge. **Chaque**

demande devra recueillir l'approbation de l'ambassadeur, représentant de l'Etat dans son pays de résidence, comme le rappelle la **circulaire du Premier ministre du 26 mars 2015**.

Les **déplacements ponctuels** de VSI en zone rouge seront, au même titre que l'installation, soumis à autorisation de l'ambassade doublée par la mise en place d'un **protocole de sécurité adapté, défini conjointement par l'association d'envoi de volontaires et l'ambassade**.

Le CDCS rappelle que les autorisations de déplacement en zone rouge, au même titre que toute recommandation d'ordre sécuritaire, sont émises par l'officier de sécurité (à savoir le numéro deux de l'ambassade et, dans les consulats généraux hors capitale, le consul général) ou par son représentant.

A noter que, lorsqu'il existe, l'**Espace Volontariat de France Volontaires** n'a pas vocation à se substituer aux ambassades et consulats dans leur mandat auprès des VSI et, plus largement, des ressortissants français. Si la plateforme peut constituer un **relais pour diffuser des informations dans le pays**, il n'est ni de son rôle ni de sa responsabilité d'émettre des avis sécuritaires.

Au regard de ce qui précède, chaque VSI doit, dès son arrivée dans le pays de résidence, solliciter un entretien avec l'officier de sécurité de l'ambassade afin d'être sensibilisé aux consignes de sécurité en vigueur.

2. Renforcement de l'information et de la sensibilisation des volontaires de solidarité internationale

Afin d'apporter une plus grande transparence à l'action et au dispositif des associations d'envoi de volontaires, il leur est demandé **que tout projet de déplacement en zone rouge susceptible d'avoir lieu au cours d'une mission de VSI figure dans la fiche de poste** publiée par l'association lors du lancement de la procédure de recrutement. Ceci doit notamment permettre d'éviter au MAEDI ou aux ambassades de découvrir a posteriori la présence de VSI en zone rouge.

Par ailleurs, toute mission prévoyant des déplacements ou la résidence permanente en zone **formellement déconseillée impliquera l'adjonction au contrat de VSI d'une annexe relative à la sécurité du volontaire** (ou d'un avenant au contrat si celui-ci est d'ores et déjà signé). Celle-ci rappellera notamment les principaux éléments cadres du protocole de sécurité que le VSI devra appliquer, à savoir :

- l'organisation de l'accueil du volontaire à chaque arrivée dans son pays de résidence ;
- son installation dans un logement sécurisé préalablement audité par une autorité compétente, lorsque cela est possible par le Service de sécurité intérieure (SSI) de l'ambassade de France ;
- son inscription au registre des Français établis hors de France ;
- les mesures de sécurité à prendre lors de ses déplacements professionnels comme personnels ;
- la possibilité, en cas de dégradation de la situation sécuritaire, qu'il lui soit demandé de quitter le pays de façon temporaire ou définitive, ce dernier point pouvant induire la rupture de son contrat, à la demande de l'officier de sécurité de l'ambassade.

3. Cas particuliers du Mali et du Niger

Il est rappelé que l'affectation de volontaires internationaux (tous statuts confondus) est suspendue au Mali et au Niger depuis février 2011 par un courrier de la ministre des Affaires étrangères Michèle Alliot-Marie. Cette position a été confirmée aux plateformes d'envoi de volontaires par le ministre Laurent Fabius en octobre 2013.

Dans le cas du Mali, **l'interdiction ministérielle pour les VSI de s'y rendre demeure la règle**, sauf lorsque, sous le contrôle de l'ambassadeur, des conditions sécuritaires acceptables sont réunies et permettent au VSI de remplir sa mission. Cette tolérance est pour l'heure **strictement limitée à la ville de Bamako**. L'annexe sécuritaire mentionnée supra demeure obligatoire pour cette destination.

Pour ce qui est du Niger, les efforts de sécurisation de la ville de Niamey déployés par les autorités locales au cours de ces dernières années ont permis de requalifier la capitale en zone de vigilance renforcée depuis le mois de mars 2016. Dans ces conditions, l'affectation et la résidence de VSI au Niger est de nouveau possible **dans les limites de la seule ville de Niamey**. **Cette condition devra figurer dans l'offre d'emploi qui sera publiée par l'association d'envoi de volontaires**. Tout projet de mission hors capitale sera soumis à autorisation de l'ambassade et, le cas échéant, réalisé sous escorte des forces nigériennes.

4. Collectivités et associations qui ne disposent pas de l'agrément du MAEDI

Les collectivités territoriales et associations (y compris les ONG) **non agréées** échappent dans une large mesure au dispositif de sécurité mis en place par le MAEDI, lequel ne dispose que d'une vue partielle sur leurs activités et zones d'opérations.

Ces organismes sont tenus de veiller à la sécurité et à la protection des volontaires qu'ils emploient, de les informer sur les risques professionnels auxquels ils s'exposent et de prendre les mesures de prévention nécessaires.

D'une manière générale, les collectivités et associations non agréées par le MAEDI qui envoient des volontaires dans des pays comprenant une zone rouge **sont systématiquement invitées à se faire connaître du ministère**, afin de faciliter leur prise en compte en cas de crise ou d'incident sécuritaire.

DESTINATAIRES :

- France Volontaires
- Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat)
- Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP)



Didier CANESSE
Directeur adjoint